

**CASTEL PARTICIPATIONS**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 100.000 euros  
Siège social : Z.I. du Vern  
29400 LANDIVISIAU  
380 886 010 RCS BREST

**Le soussigné :**

Monsieur Bruno MADEC,

missant en qualité de Président de la société CASTEL PARTICIPATIONS,

après avoir rappelé que :

- suivant délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 9 Mars 2010, il a été décidé de procéder à la réduction du capital social d'un montant de 350.000 euros pour le ramener de 450.000 euros à 100.000 euros par voie de diminution de 11,67 euros de la valeur nominale de chacune des actions, qui passe ainsi de 15 euros à 3,33 euros.

que cette opération était réalisée sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux ;

que le procès-verbal de cette assemblée générale du 9 Mars 2010 a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de BREST le 9 Mars 2010 et enregistré sous le numéro 2010 – A – 964 du 9 Mars 2010 ;

- qu'à l'expiration du délai de 20 jours à compter de cette date de dépôt au greffe du Tribunal de commerce du procès-verbal de cette décision (art.L.225-205 du Code de Commerce), aucune opposition n'a été formulée à l'encontre de cette décision par les créanciers sociaux.

En conséquence, et en application des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale extraordinaire des associés du 9 Mars 2010,

Monsieur Bruno MADEC, es-qualité,

- constate la réalisation définitive de cette réduction du capital social, ramenant celui-ci de 450.000 euros à 100.000 euros, par voie de diminution de 11,67 euros de la valeur nominale de chacune des actions, qui passe ainsi de 15 euros à 3,33 euros,

- constate que la modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts décidée par délibérations de l'assemblée générale en date du 9 mars 2010 se trouve ainsi réalisée.

**En cinq exemplaires**  
**Fait à LANDIVISIAU**  
**Le 30 Mars 2010**

**Le Président**  
**Mr Bruno MADEC**



Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE

MORLAIX

Le 20/04/2010 Bوردreau n°2010/412 Case n°3

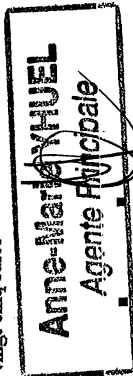
Enregistrement : 125 €

Total liquidé : cent vingt-cinq euros

Montant reçu : cent vingt-cinq euros

L'Agent

Pénalités :



Exi 1052